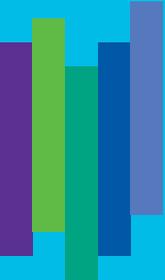


PRINCIPES D'INVESTISSEMENT

FICHE D'INFORMATION POUR PROFESSIONNELS CFA

QUESTIONS TOUCHANT LES AVANTAGES DE LA DIVERSIFICATION

L'INCIDENCE DE L'INFLATION



4C

AVERTISSEMENT

Dans le présent contexte, le terme conseiller financier est utilisé de façon générale et générique et réfère à toute personne dûment autorisée à œuvrer dans le domaine financier :

- Courtiers en placement
- Courtiers en épargne collective
- Courtiers en régimes de bourses d'études
- Courtiers sur les marchés dispensés
- Gestionnaires de portefeuille
- Gestionnaires de fonds d'investissement
- Représentants en assurance de personnes
- Planificateurs financiers (Pl. Fin.)



Tous droits réservés. © 2016 CFA Montréal
Toute reproduction intégrale ou partielle de ce document sans autorisation écrite de CFA Montréal est strictement interdite.

L'INCIDENCE DE L'INFLATION

Les frais et les impôts réduisent les rendements des investisseurs, et l'inflation réduit le niveau de vie de ces derniers. L'inflation diminue, plus précisément, la quantité de biens et services que les investisseurs peuvent s'acheter avec un montant donné de revenu de placement. À titre d'exemple, dans un contexte où le taux annuel d'inflation est de 2 %, il faudrait 1 020 \$ dans un an pour acheter un panier de biens et services coûtant 1 000 \$ actuellement. Dans deux ans, il faudrait 1 040,40 \$. Ainsi, la meilleure représentation de la valeur de notre patrimoine dans dix, vingt ou trente ans, c'est la quantité de biens et services que ce patrimoine permettra d'acquérir à ces différents moments.

LES INCIDENCES ÉLÉMENTAIRES DE L'INFLATION

Prenons l'exemple d'un placement de 1 000 \$ qui est investi dans des titres à revenu fixe pour 4 ans à un taux annuel de 3 %, des frais annuels de 1 % et un taux d'imposition de 40 % sur le revenu en intérêts s'y appliquent, et le placement est effectué alors que le taux annuel d'inflation est de 2 %. Le tableau suivant illustre l'augmentation de la valeur de ce placement à la fin de chaque année dans un compte non imposable et dans un compte imposable ainsi que l'augmentation au fil du temps du coût d'achat d'un panier de biens et services d'une valeur actuelle de 1 000 \$.

	Valeur du capital investi (Non imposable)	Valeur du capital investi (Imposable)	Coût d'un panier de biens et services
An 0	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
An 1	1 020,00 \$	1 012,00 \$	1 020,00 \$
An 2	1 040,40 \$	1 024,14 \$	1 040,40 \$
An 3	1 061,21 \$	1 036,43 \$	1 061,21 \$
An 4	1 082,43 \$	1 048,87 \$	1 082,43 \$

Sans les impôts, le placement croît au même rythme que le coût de la vie, alors qu'avec les impôts, il croît beaucoup plus lentement. Pour réussir à conserver le pouvoir d'achat actuel, il faut un rendement, après déduction des frais et des impôts, qui correspond au taux d'inflation. Ainsi, le pouvoir d'achat de l'investisseur diminue au fil du temps. Dans le document 3b, il a été expliqué que le rendement des titres à revenu fixe compense l'inflation, le rendement réel, la liquidité et le risque de crédit. Le présent exemple illustre le fait que les gouvernements prélèvent malheureusement des impôts sur le rendement d'investissement sans distinction, que le rendement compense pour l'inflation ou pour le risque de crédit. Cet exemple démontre également la pertinence évidente de frais raisonnables et d'une gestion fiscale efficace.

De plus, un ajustement périodique des objectifs d'épargne en fonction du taux d'inflation est recommandé. Autrement, l'effet de l'épargne régulière diminue au fil du temps.

**UNE SIMPLE ÉTUDE DE CAS COMPORTANT
LES FRAIS, L'INFLATION, LES IMPÔTS
AINSI QUE LES COMPTES IMPOSABLES ET
NON IMPOSABLES**

Prenons un exemple similaire à celui du document 4b où un investisseur investit 1 000 \$ par année pendant 30 ans en dollars réels. Cela signifie que si l'inflation se situe à 2 %, sa cotisation annuelle augmentera de 2 % pour suivre le taux d'inflation. Ainsi, le montant nominal total de toutes les cotisations s'élève à 40 568 \$, tandis qu'il ne s'élève qu'à 30 000 \$ sur le plan du pouvoir d'achat courant (30 x 1 000 \$). Le portefeuille de cet investisseur est composé à 40 % d'actions canadiennes, à 30 % d'actions étrangères et à 30 % de titres à revenu fixe, et il est rééquilibré une fois par année. L'investisseur peut aussi déposer au plus 30 % de ses économies annuelles dans le compte non imposable. Les rendements des actifs, les frais et les taux d'imposition sont identiques à ceux indiqués dans le document 4b.

Le tableau suivant illustre le patrimoine final des actifs investis dans quatre véhicules de placement : affectation complète à un compte imposable, affectation égale des trois catégories d'actifs tant dans le compte imposable que dans le compte non imposable, affectation des titres à revenu fixe en premier au compte non imposable et affectation des actions canadiennes en premier au compte non imposable. Dans les deux premiers véhicules, présumons que tous les gains en capital sont entièrement réalisés chaque année, et dans les deux derniers véhicules, appliquons deux niveaux de roulement du portefeuille, à savoir 100 % et 30 %.

Le patrimoine final est exprimé en valeur nominale et en valeur réelle. Par exemple, dans le premier véhicule (le compte imposable), l'accumulation du patrimoine nominal final serait de 70 474 \$, mais il équivaut à 38 907 \$ sur le plan du pouvoir d'achat courant (au prix actuel des biens et services). Essentiellement, l'investissement régulier a fait passer le pouvoir d'achat des cotisations annuelles de 30 000 \$ en valeur réelle à 38 907 \$, soit une augmentation de 8 907 \$. Toutefois, l'usage approprié du compte non imposable peut entraîner une augmentation pouvant aller jusqu'à 11 926 \$.

	Imposable	Répartition égale	Titre à revenu fixe dans un compte non imposable en premier	Actions dans un compte non imposable en premier
Valeur finale après impôt	70 474 \$	74 824 \$	72 806 \$ (73 324 \$)	75 681 \$ (75 944 \$)
Pouvoir d'achat	38 907 \$	41 308 \$	40 194 \$ (40 480 \$)	41 781 \$ (41 926 \$)
Rendement nominal moyen	3,66 %	4,03 %	3,86 % (3,90 %)	4,10 % (4,12 %)

Cet exemple confirme, sans surprise, la nécessité d'utiliser le plus possible le compte non imposable. Il ressort aussi de cet exemple que l'accumulation suffisante d'un patrimoine pose tout un défi pour l'obtention d'une retraite confortable compte tenu de l'incidence de l'inflation. Tous les portefeuilles produisent des rendements allant de 1,66 % (3,66 % - 2,00 %) à 2,03 % (4,03 % - 2,00 %) au-dessus du taux d'inflation, et cet écart représente ce qu'il faut pour améliorer notre niveau de vie. Toutefois, après déduction des frais et des impôts, il est improbable que l'investisseur puisse produire un rendement net supérieur au taux d'inflation à long terme sauf si son portefeuille est exposé au risque de crédit ou au risque propre au marché des actions.

L'inflation réduit considérablement le pouvoir d'achat de nos économies et les gouvernements imposent explicitement la partie du rendement du portefeuille qui compense l'inflation. L'obtention d'un rendement, après frais et impôts, raisonnablement supérieur à l'inflation nécessite une minutieuse planification à long terme. Il est donc encore plus important d'utiliser de façon efficiente les programmes gouvernementaux qui permettent l'accumulation de rendements exonérés d'impôt.